

Fiche action Pass numérique



➤ C'est quoi ?

Le Pass numérique est un dispositif de l'Etat co-financé par le département, visant à initier les publics éloignés du numérique. Il se présente sous la forme d'un chèque d'une valeur de 100 € remis **pour** le bénéficiaire à un organisme labellisé, chargé de dispenser des formations numériques de base.

➤ Pour qui ?

Tous publics du TAD éloignés du numérique dont 50% relevant du Plan Investissement Compétences (Public P.I.C. : Bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, ni qualifications, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes domiciliées en quartier prioritaire, personnes en situation de handicap).

➤ Pré-requis :

La personne orientée doit maîtriser le français lu, écrit, parlé. Elle doit être motivée pour l'apprentissage numérique.

➤ Quand ?

Dès septembre 2021

➤ Pour quoi ?

Permettre aux usagers en difficultés numériques d'être initiés en atelier collectif à 2 parcours de compétences numériques parmi lesquels :

- ✓ Le Pack découverte smartphone/tablette 3h
- ✓ Le Pack découverte ordinateur 3h
- ✓ Le Pack numérique éducatif (Suivi scolaire, conduites numériques à risque des ados, ...) 3h
- ✓ Le Pack accès aux droits (CAFY, RSA, Sécurité sociale, ...) 3h

➤ Où ?

Principalement dans les locaux du TAD

➤ Comment ?

- En complétant la 1^{ère} page de la fiche de prescription « Pass numérique » avec l'utilisateur
- En transmettant la fiche de prescription au pôle accueil avec en objet « Pass numérique »